

RNC Minerals A Commencé Les Essais Pour Produire Du Sulfate De Nickel Et Du Sulfate De Cobalt Destinés Au Marché Des Véhicules Électriques, Directement À Partir Du Concentré De Sulfure De Nickel Dumont

Toronto, Ontario, 9 avril 2018 – RNC Minerals (« RNC ») (TSX : RNX) a le plaisir d’annoncer le début des essais pour produire du sulfate de nickel et du sulfate de cobalt directement à partir du concentré de sulfure de nickel, sans fusion ni affinage.

Lors des discussions entre RNC et les principaux acteurs de l’industrie automobile et des matériaux pour batterie, l’intérêt est grand à l’endroit d’un processus qui pourrait être installé en Amérique du Nord pour approvisionner les entreprises du secteur automobile américaines et européennes en sulfate de nickel et en sulfate de cobalt, sans avoir à supporter les coûts et les difficultés associés aux procédés traditionnels de fonderie et affinage ou aux usines de traitement en Asie.

L’expertise de pointe et la compréhension du marché du nickel de RNC ont permis la mise au point d’un traitement du nickel novateur quant à son coût et à sa simplicité, avec le premier concentré de sulfure pouvant alimenter directement des aciéries, sans passer préalablement par les procédés traditionnels de fonderie et d’affinage. RNC a travaillé de concert avec Tsinghan, le leader mondial de l’acier inoxydable, pour développer cette approche inédite. RNC prévoit renouveler cette réussite pour le marché des batteries et des véhicules électriques (« VE ») en utilisant un procédé de grillage-sulfatation – un autre procédé simple et éprouvé utilisé aujourd’hui dans le traitement du cobalt – pour permettre la production de sulfate de nickel et de sulfate de cobalt directement à partir du concentré de sulfure de nickel.

Mark Selby, président et chef de la direction de RNC, a déclaré : « Nous avons l’intention de répéter le succès connu avec Tsingshan pour le marché de l’acier inoxydable, en livrant un procédé simple et peu coûteux pour produire du nickel et du cobalt à partir d’un concentré de sulfure en vue de leur utilisation sur le marché des véhicules électriques. Comme le soulignait Cobalt 27 dans son récent communiqué¹, le concentré de Dumont est “idéal pour la production d’un approvisionnement de matériaux de nickel et de cobalt qui sera vendu directement à l’industrie des batteries. »

M. Selby poursuit : « Lors de nos discussions avec les principaux acteurs de l’industrie automobile et des matériaux pour batterie, il est apparu évident qu’il existe une préoccupation importante par rapport à l’augmentation du risque politique étant donné que la production future de nickel sera de plus en plus concentrée en Indonésie, aux Philippines et en Chine. Ce procédé offre un net avantage à Dumont, l’un des rares projets de nickel et de cobalt d’envergure en dehors de ces pays qui est en mesure d’approvisionner le marché des VE, sans avoir recours aux installations de traitement contrôlées par les grandes sociétés de nickel existantes ou les installations de traitement en Chine. En raison de sa localisation au sein d’une juridiction

minière favorable, le Québec, Dumont donne à RNC un avantage unique d'offrir un métal d'origine locale au marché nord-américain du VE, ce qui s'avère très intéressant, de notre point de vue, pour des partenaires potentiels. »

1. Source : communiqué de presse de Cobalt 27 Capital Corp. du 22 février 2018.

Procédé de sulfatation de RNC

RNC a entrepris les essais pour convertir directement une partie du nickel et du cobalt contenus dans le concentré de sulfure de Dumont en sulfate de nickel et en sulfate de cobalt qui pourront par la suite être améliorés et utilisés par les fabricants de batteries. Le procédé de grillage-sulfatation est largement utilisé pour les concentrés de cobalt et son potentiel a été démontré pour certains concentrés de nickel. Le procédé utilise de simples fours de grillage à lit fluidisé, similaires à ceux utilisés dans le procédé de grillages actuel de RNC, dont la technologie est moins complexe que celle utilisée pour la lixiviation du minerai latéritique, ou encore lors du procédé en trois étapes (fusion-affinage-production de sulfate) utilisé aujourd'hui pour produire du nickel à partir de concentrés de sulfure. RNC estime que le concentré de Dumont convient très bien à ce procédé, du fait des teneurs relativement élevées en nickel et en cobalt du concentré de Dumont et de sa teneur relativement faible en fer. En plus de démontrer le procédé, une certaine quantité de sels de nickel et de cobalt sera disponible pour les essais et les analyses des clients.

Procédé de grillage de RNC

RNC a un bilan exemplaire relativement au développement de procédé, comme en témoigne son actuel procédé de grillage, lequel maximise la valeur réalisée des concentrés de sulfure pour la production d'acier inoxydable. Après avoir démontré avec succès que le potentiel du concentré de nickel grillé représente une solution plus rentable que les procédés traditionnels de fusion et d'affinage, RNC a commencé à travailler avec le groupe Tsingshan (« Tsingshan ») pour valider le concept. En 2014, Tsingshan a entrepris la construction de la première usine qui utilise directement du concentré de sulfure de nickel dans le processus de fabrication de l'acier inoxydable et a par la suite construit une autre usine qui traite le concentré de nickel grillé. En outre, Tsingshan a conclu un accord d'écoulement avec Western Areas Ltd à la fin de 2016.

Faits saillants du projet Dumont¹ :

- Plus importantes réserves de nickel et de cobalt non développées au monde;
- Production de nickel et de cobalt de grande envergure et de longue durée – durée d'exploitation de 33 ans avec 1 milliard de tonnes de réserves. Si les ressources s'avèrent plus importantes, il y a possibilité d'accroître l'exploitation et de prolonger la durée de vie de la mine :
- Production annuelle initiale de 33 kt/a (73 millions de livres) de nickel et de 1,0 kt/a (2,3 millions de livres) de cobalt contenu en concentré,
- Expansion à l'an cinq, pour atteindre une production annuelle moyenne de 51 kt/a (113 millions de livres) de nickel et de 2,0 kt/a de cobalt (4,3 millions de livres);

- Concentré de sulfures à plus haute teneur au monde en nickel (29 %) et en cobalt (1 %) – peut alimenter tant le marché de l'acier inoxydable que celui des batteries;
 - Les réserves prouvées et probables à Dumont s'élèvent à 1,18 milliard de tonnes de minerai contenant 3,15 millions de tonnes de nickel (6,9 milliards de livres) et 126 000 tonnes (278 millions de livres) de cobalt²;
 - Prêt à démarrer : l'étude de faisabilité est terminée, tous les permis principaux sont en main. Fort appui de la communauté.
 - Projet conventionnel de mine à ciel ouvert et d'usine de traitement utilisant des procédés éprouvés de flottation de sulfures;
 - Structure à faible coût : infrastructures majeures en place, faible ratio de décapage (1,1:1);
 - Juridiction favorable : situé dans la région de l'Abitibi, au Québec, dispose d'une main-d'œuvre importante et des principales infrastructures;
 - Important potentiel de valeur ajoutée avec l'option de concentré nickélicifère grillé développée par RNC;
 - RNC détient actuellement une participation de 50 % dans une coentreprise nickélicifère (avec Waterton Resources) qui détient le projet Dumont.
1. Consulter l'énoncé de conformité au Règlement 43-101 du projet nickélicifère Dumont ci-dessous.
 2. Se référer au tableau 15-1 de la section 15 du rapport technique sur le projet nickélicifère Dumont daté du 25 juillet 2013, disponible au www.rncminerals.com et sous le profil de Royal Nickel Corporation sur SEDAR au www.sedar.com.

Projet Dumont - Conformité aux normes NI 43-101

À moins d'indication contraire, RNC a préparé les renseignements techniques contenus dans le présent communiqué (les « renseignements techniques ») en se basant sur les renseignements contenus dans l'étude de faisabilité datée du 25 juillet 2013 portant sur le projet de nickel-cobalt de Dumont, disponible sous le profil d'émetteur de RNC sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com. L'étude de faisabilité a été préparée par ou sous la supervision d'une personne qualifiée (une « personne qualifiée ») telle que définie dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le lecteur est encouragé à lire le texte complet de l'étude de faisabilité qui qualifie les renseignements techniques. Le lecteur est avisé que la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'étude de faisabilité est conçue pour être lue comme un tout, et les sections ne devraient pas être lues ou considérées hors contexte. Les renseignements techniques sont assujettis aux hypothèses et aux qualifications précisées dans l'étude de faisabilité.

Les renseignements techniques publiés dans le présent communiqué ont été révisés par Alger St-Jean, géologue, vice-président à l'exploration de RNC, et Johnna Muinonen, vice-présidente aux opérations de RNC, en ce qui a trait au projet de nickel-cobalt de Dumont, tous deux des personnes qualifiées en vertu du Règlement 43-101.

À propos de RNC

RNC est une société du secteur des ressources minérales détenant un portefeuille de propriétés d'exploration et de production pour le nickel, le cobalt et l'or. RNC détient une participation de 50 % dans une coentreprise nickélifère avec Waterton qui détient le projet de nickel-cobalt de Dumont, situé dans la région de l'Abitibi au Québec, lequel contient le second plus grand inventaire de réserves de nickel et le huitième plus grand inventaire de réserves de cobalt (les plus importantes réserves de nickel et de cobalt non développées au monde). RNC détient également une participation de 100 % dans la mine de nickel et d'or de Beta Hunt en production, laquelle est située en Australie-Occidentale. RNC a une équipe de direction et un conseil robustes qui cumulent plus de 100 ans d'expérience dans le domaine de l'exploitation minière, expérience acquise auprès d'Inco et de Falconbridge. Les actions ordinaires de RNC sont négociées au TSX sous le symbole RNY, ainsi que sur le marché OTCQX sous le symbole RNKLF.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des « renseignements prospectifs », y compris notamment des énoncés relatifs aux liquidités et aux ressources en capital de RNC, aux prévisions en matière de production et au potentiel des mines Beta Hunt et Reed ainsi qu'au potentiel du projet de développement Dumont et des propriétés d'exploration Qiqavik, West Raglan, Jones-Keystone Loflin et Landrum-Faulkner.

Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels de RNC pourraient différer considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs que les énoncés prospectifs expriment ou suggèrent. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le résultat attendu comprennent, notamment, les suivants : les futurs prix des métaux et l'offre de métaux; les résultats de forage; l'incapacité de lever les fonds nécessaires pour engager les dépenses requises pour conserver et avancer les propriétés; les passifs environnementaux (connus et inconnus); les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; les accidents, les conflits de travail et les autres risques inhérents au secteur minier; l'instabilité politique, les actes de terrorisme, les insurrections ou les actes de guerre; ou les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales, les coûts au comptant prévus, l'impossibilité d'obtenir l'approbation des actionnaires ou les approbations réglementaires. Pour un commentaire plus détaillé de ces risques et des autres facteurs par suite desquels les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que ces énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre, il y a lieu de consulter les documents déposés par RNC auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada, y compris la plus récente notice annuelle, accessibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Bien que RNC ait tenté de répertorier les facteurs importants par suite desquels les mesures, les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs par suite desquels les mesures, les événements ou les résultats différeront de ceux qui sont attendus, estimés ou prévus. Les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont faits en date du présent communiqué de presse et RNC n'assume aucune obligation de les mettre à jour, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, de faits ou de résultats futurs ou pour une autre raison, sauf si les lois sur les valeurs

mobilières applicables l'exigent.

Pour plus d'informations: Rob Buchanan, Directeur des relations avec les investisseurs, Tél. : 416 363-0649, www.rncminerals.com ; Pierre-Philippe Dupont, Directeur du développement durable, Tél. : 819 442-0494

© 2016 Royal Nickel Corporation. Tous droits réservés.